

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture
et de l'alimentation

Arrêté du **1 2 MARS 2018**

portant désignation des lauréats de l'appel à projets de l'ERA-NET Core Organic Cofund pour l'année 2018

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 820-1 à L. 820-3 et R. 822-1 relatifs au développement agricole et rural ;

Vu la loi n° 2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018 ;

Vu l'accord de subvention de l'ERA-NET Core Organic Cofund en date du 11 octobre 2016 ;

Vu l'avis du « Governing Board » de l'ERA-NET Core Organic Cofund en date du 24 octobre 2017,

Arrête :

Article 1^{er}

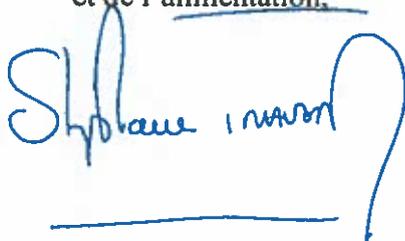
Sont déclarés lauréats de l'appel à projets de l'ERA-NET Core Organic Cofund pour l'année 2018 les organismes figurant en annexe du présent arrêté.

Article 2

Le directeur général de l'enseignement et de la recherche est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Fait le **1 2 MARS 2018**

Le ministre de l'agriculture
et de l'alimentation.



Stéphane TRAVERT

ANNEXE

Organisme partenaire du projet	Titre du projet	Concours maximum en euros du ministère de l'agriculture et de l'alimentation
IDELE	MIX-ENABLE : Élevage mixte pour une meilleure durabilité et robustesse de la production d'animaux bio	16 200 €
ITAB	MIX-ENABLE : Élevage mixte pour une meilleure durabilité et robustesse de la production d'animaux bio	28 000 €
INRA	MIX-ENABLE : Élevage mixte pour une meilleure durabilité et robustesse de la production d'animaux bio	125 400 €
CTIFL	DOMINO : Amélioration biodiversité, résilience et durabilité des vergers et vignobles par paillage de gazon dynamique et usage d'amendements recyclés	57 800 €
GRAB	GREENRESILIENT : Production bio et biodynamique de légumes dans des serres basse énergie	145 000 €
TRUST'ING	PROREFINE : Légumineuses fourragères raffinées comme source locale de protéines pour les monogastriques et de fibres de haute qualité pour les ruminants en AB	65 000 €
INRA	PROREFINE : Légumineuses fourragères raffinées comme source locale de protéines pour les monogastriques et de fibres de haute qualité pour les ruminants en AB	64 500 €